(N° 152.)

Chambre des Représentants.

Séance du 14 Avril 1888.

GRANDE NATURALISATION.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. de Pitteurs-Hiégaerts.

I

Demande du sieur Jean-Hubert-Joseph Pontus.

Messieurs,

Le sieur Pontus est né à Gulpen (Limbourg cédé), le 28 août 1836; il est venu en Belgique en 1854 et a exercé successivement le métier d'ouvrier cultivateur à Grivegnée, de garçon d'hôtel, puis d'hôtelier à Liége. Il y réside encore dans une importante maison, dont il s'est rendu acquéreur, et il y tient un hôtel très honorablement connu.

En 1859, Pontus a épousé une femme belge, dont il a retenu deux enfants nés en Belgique.

Il a satisfait aux lois néerlandaises sur la milice.

La moralité et la conduite du pétitionnaire sont à l'abri de tout reproche. Étant né dans le Limbourg cédé avant le traité de 1839, il est exempt, en vertu de l'article 1er, 4°, de la loi du 7 août 1881, du payement du droit d'enregistrement.

Votre commission estime qu'il y a lieu d'accueillir favorablement cette demande.

Le Rapporteur, *Pour le Président,*

Bon H. de PITTEURS-HIÉGAERTS. Jules de BORCHGRAVE.

II

Demande du sieur Winand-Hubert Goebels.

Messieurs,

Le sieur Goebels, négociant, à Chaineux (Liége), est né à Eynatten (Prusse), le 6 mars 1835.

Il est entré en Belgique le 1er juin 1857, et depuis le 1er novembre 1865 il est établi à Chaineux, où il tient un commerce de boulangerie.

Il est le mari d'une femme belge et père de quatre enfants.

Les renseignements sur la conduite, la moralité et les antécédents du postulant sont des plus favorables.

Le sieur Goebels fournit la preuve qu'il a satisfait en Prusse aux obligations du service militaire ; il s'engage à payer le droit d'enregistrement.

Votre commission estime qu'il y a lieu d'accueillir favorablement cette demande.

Le Rapporteur, *Pour le Président,*

Bon H. de PITTEURS-HIÉGAERTS. Jules de BORCHGRAVE.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. de Pitteurs-Hiégaerts.

III

Demande du sieur Nicolas Thill.

Messieurs,

Le sieur Thill est né à Mondorff (grand duché de Luxembourg), le 6 mai 1860.

Il a fait ses études à l'athénée d'Arlon, et après avoir satisfait aux lois sur la milice dans son pays d'origine, il s'est engagé comme volontaire au 13e régiment de ligne et a occupé le grade de sergent-major.

Les renseignements des autorités consultées sont favorables ; il s'engage à payer le droit d'enregistrement. Il est actuellement employé à Hasselt.

Par disposition législative du 30 décembre 1886, la naturalisation ordinaire avait été conférée au sieur Thill. Mais l'acceptation n'ayant pas eu lieu dans le délai de deux mois (art. 9, loi du 6 août 1881), la déchéance a été encourue.

Votre commission vous propose d'accueillir favorablement la demande du sieur Thill.

Le Rapporteur, *Pour le Président,*

Bon H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS. JULES DE BORCHGRAVE.

IV

Demande du sieur Mathieu-Joseph-Jules BECKERS.

MESSIEURS,

Le sieur Beckers, né à Sittard (Pays-Bas), le 4 juin 1858, prêtre chapelain, demeurant actuellement à Mallieue, commune de Saint-Georges (Liége), est arrivé dans le royaume au mois d'octobre 1871.

Les renseignements recueillis sur les antécédents du pétitionnaire, tant en Belgique qu'à l'étranger, sont favorables. Le sieur Beckers s'engage à payer le droit d'enregistrement.

Votre commission vous propose d'accueillir favorablement cette demande.

Le Rapporteur, *Pour le Président,*

Bon H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS. JULES DE BORCHGRAVE.

V

Demande du sieur Pierre-Alexandre KRZYMINSKI.

MESSIEURS,

Le sieur Krzyminski est né à Varsovie (Russie), le 19 juillet 1832; il habite Liége, depuis le 30 juin 1858, et a fait ses études à l'université de cette

ville ; il y est actuellement ingénieur civil-mécanicien. M. Krzyminski s'est marié en 1859 avec une Belge.

Les renseignements des autorités consultées sont des plus favorables. La conduite et la moralité du pétitionnaire sont irréprochables.

Le sieur Krzyminski a satisfait aux lois sur la milice dans son pays d'origine. Il s'engage à payer le droit d'enregistrement.

Votre commission estime qu'il y a lieu d'accueillir favorablement cette demande.

Le Rapporteur, *Pour le Président,*

B^on^ H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS. JULES DE BORCHGRAVE.

VI

Demande du sieur François SCHROEDER.

MESSIEURS,

Le sieur Schroeder est né à Hoerde (Prusse), le 4 janvier 1865 ; il réside en Belgique, avec ses parents, depuis 1874. Il est actuellement milicien de la levée de 1886 au 10^e^ régiment de ligne, en garnison à Liége.

Les renseignements des autorités consultées lui sont tout à fait favorables. Il s'engage, le cas échéant, à payer le droit d'enregistrement.

Votre commission estime qu'il y a lieu d'accueillir favorablement cette demande.

Le Rapporteur, *Pour le Président,*

B^on^ H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS. JULES DE BORCHGRAVE.

VII

Demande de la demoiselle Anne-Hubertine-Catherine SCHARRENBROICH.

MESSIEURS,

La demoiselle Scharrenbroich est née à Birken, cercle de Sieg, près de Neunkirchen (Prusse), le 22 janvier 1867 ; elle est actuellement institutrice communale adjointe à Montzen (Liége) ; elle réside en Belgique depuis le 25 septembre 1878.

Les renseignements sur la moralité, la conduite et les aptitudes de Mlle Scharrenbroich sont des plus favorables.

La pétitionnaire s'engage à payer le droit d'enregistrement.

Votre commission estime qu'il y a lieu d'accueillir favorablement la demande de Mlle Scharrenbroich.

Le Rapporteur, *Pour le Président,*

Bon H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS. JULES DE BORCHGRAVE.